

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Ajustements-EMC-une-morale-civique-aux-ordres-du-ministre>



École & société

# Ajustements EMC : une morale civique aux ordres du ministre

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 12 juillet 2018

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le ministère a présenté au CSE du 12 juillet un projet d'arrêté\* modifiant les programmes d'EMC des cycles 2, 3 et 4 pour une mise en oeuvre à la rentrée 2018.

Un calendrier aberrant qui méprise le travail des collègues, des modifications idéologiques à visées médiatiques qui mettent à mal l'École de la confiance dont se gargarise le ministre.

Nous dénonçons un calendrier aberrant

Un calendrier aberrant puisqu'il impose aux collègues d'appliquer le 1er septembre un programme qui aura été publié au BOEN au mieux un mois avant, en pleine période de vacances scolaires.

Nous dénonçons un texte inutile.

Les ajustements des programmes envisagés pour l'EMC seraient justifiés par un besoin de « *renforcer la maîtrise et la consolidation des savoirs fondamentaux, en particulier le respect d'autrui.* »

Pour rappel, on peut déjà lire dans le code de l'éducation (Article L321-3) que « *la formation dispensée dans les écoles élémentaires (...) assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences. Elle transmet également l'exigence du respect des droits de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle assure conjointement avec la famille l'éducation morale et civique qui comprend, pour permettre l'exercice de la citoyenneté, l'apprentissage des valeurs et symboles de la République et de l'Union européenne, notamment de l'hymne national et de son histoire.* »

Le projet d'arrêté qui vise à modifier les programmes de 2015 ne modifie donc en rien leur objectif, déjà fixé par la loi de 2013.

Nous dénonçons une campagne médiatique qui n'a d'autre but que de montrer que le ministre agit.

Il nous a été précisé que ces ajustements avaient pour but de simplifier la tâche des enseignants qui trouvaient, paraît-il, le programme d'EMC complexe à mettre en oeuvre.

Or, ces programmes ajoutent à l'existant une entrée en trois thèmes pour afficher les « fondamentaux » chers à notre ministre : « respecter autrui » ; « acquérir et partager les valeurs de la République » ; « construire une culture civique ». On peut douter de l'effet simplificateur de cette « grille de lecture » qui vient se surajouter aux principes organisateurs des programmes.

En outre (et contrairement à la version actuellement en vigueur), aucun accompagnement n'est publié pour aider les collègues, notamment ceux entrant dans le métier, à les mettre en oeuvre. On nous promet ces accompagnements pour le mois de septembre !

Nous dénonçons des modifications cosmétiques des contenus.

Concernant les cycles 2 et 3, il n'y a aucun changement, si ce n'est un déplacement phrase à phrase du programme de 2015 pour faire entrer le programme existant dans le nouveau triptyque ministériel. Concernant le cycle 4, on peut remarquer quelques ajouts d'objets d'étude qui permettent sans doute de justifier le changement. Quitte à reprendre une partie des programmes de l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) pour étoffer un peu les tableaux.

Nous dénonçons des programmes rédigés sans concertation

Alors que les programmes de 2015 avaient été rédigés dans le cadre d'une réelle concertation avec les enseignants, ces « ajustements » n'ont fait l'objet d'aucune concertation. Sans doute pour mieux dénaturer l'esprit des programmes. Car c'est bien d'un changement de philosophie qu'il s'agit.

Nous dénonçons des programmes qui mettent en difficulté les collègues.

## Ajustements EMC : une morale civique aux ordres du ministre

---

Les principaux « *ajustements et clarifications* » résident en fait dans la suppression de tous les conseils de mise en oeuvre proposés dans les programmes de 2013 : débat réglé, discussions à visée philosophique, jeux de rôles, productions d'élèves, dilemmes moraux, conseils d'élèves, théâtre, coopération... Depuis trois ans, les collègues se sont formés, ont contruit des projets. Devront-ils attendre le mois de septembre pour savoir s'il peuvent réutiliser leur travail ?

Nous dénonçons enfin, et surtout, des modifications idéologiques.

Les programmes d'Enseignement Moral et Civique que les collègues devront mettre en oeuvre dès la rentrée de septembre considèrent que les valeurs de la République ont vocation à être inculquées pour être ensuite récitées et appliquées. L'élève doit savoir et respecter. Jamais comprendre comment ces valeurs sont construites. Le respect d'autrui, ce mantra ministériel, se réduit à des règles d'hygiène, un contrôle du langage, du comportement, de la tenue vestimentaire. Affligeant.

L'EMC devient une discipline comme les autres, rattachée à l'Histoire/Géographie dans une nouvelle approche qui met l'accent sur des contenus, une trace écrite et une évaluation.

Ces « ajustements » ont évacué toutes les occasions de faire vivre ces valeurs aux jeunes. La liberté, l'égalité et la fraternité deviennent des normes à respecter sans qu'il soit jamais fait état ni de leur construction par les citoyens, ni des débats qui leur donne leur vigueur. C'est faire bien peu confiance à la jeunesse de notre pays !

Enfin, plutôt que ces programmes bâclés et imposés dans la précipitation, un effort de formation continue et davantage de confiance dans les équipes auraient largement suffit pour ajuster l'Enseignement Moral et Civique !

-----  
*\*Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), suite à la saisine du ministre Jean-Michel Blanquer , a publié à la mi-mai des textes d' « ajustements et de clarification des programmes » d'Enseignement Moral et Civique (EMC). Comme il se doit, ce texte a été ensuite repris pas le ministère avant d'être présenté début juillet au Conseil supérieur de l'Education (CSE), instance consultative re présentant les personnels, les usagers et les partenaires de l'État dans l'action éducative.*

*Comme tout texte réglementaire, ce projet d'arrêté devra être ensuite publié au BOEN.*